

(²/)

(N° 46.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Antoine Henri Popp, capitaine au régiment de Chasseurs-Carabiniers.

(Voir le N° 259, session 1846-1847 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire a adressé une requête à la Chambre des Représentants, le 10 décembre 1844, pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Il est né à Utrecht (Pays-Bas), le 1^{er} janvier 1812; il est entré en Belgique en 1818, avec sa mère remariée avec un belge et il s'est enrôlé sous les drapeaux belges lors de la révolution.

Il résulte d'un certificat signé par le général Fleury-Durai, que le capitaine Popp est en Belgique depuis son enfance, qu'il a satisfait à la loi sur la milice, que ses services depuis la révolution et la position qu'il occupe dans l'armée lui donnent des droits à l'obtention de la faveur qu'il sollicite.

Sa demande a été prise en considération, par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 8 décembre 1847, à la majorité de 41 suffrages contre 22.

Le Comte D'ANDELOT, Rapporteur.